



Le 5 juillet 2023, notre église Saint-Pierre Saint-Paul a reçu le label **Patrimoine d'intérêt régional**

Un label créé par le conseil régional d'Île-de-France...

Le conseil régional d'Île-de-France précise l'objectif de ce label :

« Crée en 2017, ce label pour le patrimoine régional non protégé a pour objectif de faire émerger des édifices et des ensembles bâtis, dont la valeur patrimoniale présente un intérêt régional, permettant de reconnaître leur importance dans le maillage patrimonial du territoire et contribuant à sensibiliser les Franciliens ».

Suite aux décisions de juillet dernier, les Hauts-de-Seine totalisent quinze édifices labellisés... parmi ces quinze du département, notre église Saint-Pierre Saint-Paul !

Pourquoi notre église a-t-elle obtenu ce label ?

La municipalité de Colombes, propriétaire de l'église, a déposé en février 2023 un dossier, qui a été accepté, dès la première délibération qui a suivi, par la commission chargée d'attribuer ce label. Ce qui montre à la fois le réel intérêt patrimonial de notre église et la qualité du dossier qui a été présenté.

Ci-dessous, est reproduit le texte intégral de la délibération rédigé par la commission permanente du 5 juillet 2023 (seuls les sous-titres et photos ont été ajoutés) :

« INTERET DE L'EDIFICE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

L'ouvrage a été construit par Jean Hebrard (1912-?), qui a porté ici au paroxysme l'utilisation du béton dans une recherche d'équilibre entre la solidité de la matière et la finesse de mise en œuvre destinée à créer la légèreté de l'ouvrage.

L'extérieur de l'église...

Accessible depuis un large parvis aménagé devant l'édifice, l'entrée principale de l'église se situe sur l'angle nord. Elle est précédée par un narthex dont la couverture

constitue un des éléments exceptionnels du bâtiment. Elle prend la forme d'un voile autoporteur bétonné d'une finesse remarquable pour l'époque, qui aboutit au campanile. Au-dessus du narthex, l'angle Sud du bâtiment dévoile ses larges ouvertures sous forme de vitraux enchâssés dans du béton, dans sa fonction double d'émission lumineuse pour l'édifice et de paroi. A droite de l'entrée principale se dresse le campanile en béton prenant la forme d'une flèche de 30 mètres



de haut, proportionnée au bâtiment et agrémenté de 3 cloches.

Un espace intérieur exceptionnel...

L'intérieur du bâtiment est exceptionnel par son absence totale de segmentation physique de l'espace telle qu'elle existe dans les églises traditionnelles. Le transept, le chœur, les bas-côtés sont en effet ici fondus dans un espace unique de 1000 m². L'angle Nord est surmonté d'une tribune avançant dans le vide de la nef et accessible par des escaliers latéraux.



La couverture de la nef est un élément architectural novateur pour l'époque. Il constitue dans cette construction la deuxième utilisation de la technique d'auto-portage bétonné avec la couverture du narthex, mais ici dans des dimensions plus imposantes. Cette structure

autoporteuse de près de 1000 m² culmine à près de 20 mètres de haut. Elle prend la forme d'une voile de faible épaisseur (6 à 14 cm) totalement net et dégagé, sans aucun élément apparent, ni poutre, ni tirant, ni suspente.

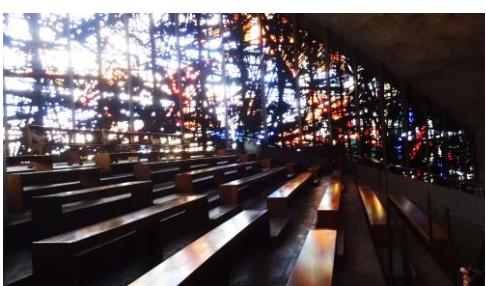
... et puis encore, à noter...

Le sol est revêtu d'un dallage en marbre de Sicile constitué de dalles. Il est en légère pente depuis l'entrée jusqu'au chœur, accentuant l'impression de profondeur et dégageant la vue vers l'autel, surélevé de quelques marches. L'autel est un bloc massif de marbre rouge de 3 tonnes, le sol du chœur est couvert de ce même marbre. D'une manière inhabituelle, les fonds baptismaux sont placés dans l'espace du chœur, ils ont été construits de façon à recevoir le couvercle du XIIème siècle provenant de l'ancienne église de Colombes.

Tous ces éléments architecturaux novateurs sont ici au service de l'utilisation du bâtiment. La surface de la nef et la tribune permettent de recevoir simultanément près de 1400 personnes, ce qui en fait l'église du diocèse de Nanterre avec la plus grande capacité d'accueil, bien supérieure à celle de la cathédrale.

... des vitraux remarquables...

Les vitraux occupent les murs verticaux des angles Nord et Sud. Au Sud, ils délimitent le chœur, au Nord ils constituent en partie supérieure les parois de la tribune. Ils couvrent une surface exceptionnelle d'environ 600 m² et sont de tonalités différentes en fonction de leur implantation. Les vitraux sont l'œuvre de Louis-René Petit, peintre verrier de renommée internationale (Saint-Aignan-des-Gués, Loiret). Ces vitraux sont non-figuratifs, ce qui est en rupture avec les vitraux traditionnels à vocation d'enseignement biblique. Ils se veulent simplement « émission lumineuse,



voile tendu entre l'extérieur et l'intérieur », selon les propres mots de Louis-René Petit. Cette œuvre est une œuvre de jeunesse, mais elle préfigure partiellement ce qui fera la renommée de Louis-René Petit, qui est celle de dissocier la couleur du graphisme du plomb. Les verres restent ici encore monochromes, mais ils se débarrassent de la ligne plombée pour enclaver le verre dans du béton. Les vitraux sont ainsi constitués de dalles de verre et béton armé d'environ un mètre carré de 32 à 35mm d'épaisseur, posés avec joints d'étanchéité et de dilatation. Les verres proviennent de l'atelier J. Albertini (Saint-Just-sur-Loire) et ont été mis en œuvre par les Ateliers G. et J. Loire. Ces vitraux sont dans un état de conservation exceptionnel.

... un orgue réalisé par les ateliers Mutin-Cavaillé-Coll... mais l'orgue est très dégradé...

L'orgue fait partie des éléments mobiliers hérités de l'ancienne église, et en est un des éléments remarquables. Réalisé en 1905 par les ateliers Mutin-Cavaillé-Coll pour

l'ancienne église, il comptait originellement onze jeux. Il a fait l'objet de modifications successives et compte désormais 20 jeux. Il a une sonorité puissante d'esthétique néo-classique, bien que la pâte romantique Mutin-Cavaillé-Coll soit encore présente. Il est contraint à ce type de musique. A la différence d'autres éléments de l'église, **l'orgue est aujourd'hui très dégradé.**



... en conclusion...

L'architecture hors-norme de cet édifice se distingue par une singularité propre aux années 1960 pour la construction de bâtiments particulièrement pensés pour leur usage même. L'église est exceptionnelle par sa taille, sa forme et son organisation intérieure. Le contraste entre l'utilisation du béton armé avec les murs extérieurs résolument laissés bruts de décoffrage, le marbre au sol et les 600 m² de murs vitrés, confèrent une harmonie saisissante à l'ensemble de cette réalisation. »

Ci-dessus, est reproduit le texte intégral de la délibération rédigé par la commission permanente du 5 juillet 2023 (seuls les sous-titres et photos ont été ajoutés).

Quel rôle l'association *Colombes.Orgue* a-t-elle joué ?

D'abord, *Colombes.Orgue* a promu auprès de la municipalité l'idée de déposer une demande de labellisation auprès des services régionaux. **Cette démarche a été votée à l'unanimité par le conseil municipal.**

Ensuite, *Colombes.Orgue* a fourni au service municipal en charge de la candidature un dossier complet et argumenté qui a permis la construction du document remis à la commission.

Pourquoi ce label est-il important ?

Au-delà de la reconnaissance de la qualité patrimoniale de l'édifice où nous nous rassemblons pour célébrer le Seigneur notre Dieu, il importait, pour *Colombes.Orgue* que soit reconnu l'état très défectueux de l'orgue. Cet objectif est atteint puisque la délibération reconnaît : « **L'orgue est aujourd'hui très dégradé** ».

Ce label et la reconnaissance de l'état de l'orgue sont d'une importance capitale pour le projet de reconstruction de l'orgue. En effet, un article du Parisien du 5 septembre 2023 titrait :

« Colombes : le nouveau label régional de l'église financera la rénovation de l'orgue »

Dans cet article, on peut lire : « **'Nous avons demandé ce label parce qu'il nous permet d'obtenir des subventions qui seront utilisées pour rénover l'orgue'**, confirme Chantal Barthélémy-Ruiz, maire adjointe de Colombes chargée notamment des relations avec les cultes. »

Cette étape est donc cruciale pour notre projet. Elle confirme l'engagement de la municipalité et les chances d'obtenir une subvention significative de la part de la région.

Le projet de reconstruction de l'orgue a besoin de votre soutien financier

Si vous le souhaitez, vous trouverez une description complète du projet sur le site internet : <https://www.colombes-orgue.org>

La subvention de la région et la part portée par la mairie représenteront environ 2/3 du budget. Votre soutien financier est indispensable pour couvrir le 1/3 restant, soit environ 150 000 €.

Lorsque vous ferez un don d'au moins 20 €, un reçu fiscal vous sera délivré. Il vous permettra d'avoir un remboursement de 66% sous forme de réduction d'impôt sur le revenu.

Vous pouvez adresser votre chèque libellé à l'ordre de « Association Colombes.Orgue » à l'adresse indiquée en bas de cette page. Vous pouvez aussi le remettre au diacre Gérard Gorthcinsky.

Pour avoir toutes les modalités de paiement possibles : en haut de la page d'accueil du site, cliquez sur le menu : [FAIRE UN DON](#). Vous pouvez laisser vos coordonnées pour être tenu informés des suites de ce projet.

Un grand merci à toutes et tous.

Association Colombes.Orgue

27 rue d'Estienne d'Orves, 92700 Colombes

Code APE 9499Z SIRET 891 736 456 00015

Email : contact@colombes-orgue.org

Site Internet: <http://www.colombes-orgue.org>